

# les Parents et l'École

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



**Trucs et ficelles pour AP**

**Invitation à notre table ronde du 2 octobre**

**Partenariat école-famille : une relation à réinventer**



**Editorial** ..... 3

## **Politique Scolaire**

Avec la rentrée scolaire, les parents ont des choses à dire ! ..... 4

Coup de projecteur sur notre équipe ..... 5

## **AP : mode d'emploi**

Ecole gratuite ? Caisse sociale ? Parents solidaires ? ..... 6

Compte bancaire de l'AP : l'école a-t-elle un droit de regard ? ..... 7

Invitation à notre table ronde du 2 octobre ..... 7

Maladies transmissibles : quand la gale s'invite à l'école ..... 8-9

## **Le débat est ouvert**

Le partenariat école/famille : une relation à toujours réinventer ..... 10-13

Réussir l'orientation vers l'enseignement spécialisé :  
un défi de taille face au manque d'offres ..... 14-15

## **La famille et l'école**

Aménagements pédagogiques pour les élèves en difficultés ..... 16-17

**Billet d'humeur** ..... 18

**Pastorale scolaire** ..... 19

**Lu pour vous** ..... 20

**Eclater de lire** ..... 21

**Lever de rideau** ..... 22

**A vous de jouer !** ..... 23



Union  
Francophone  
des Associations  
de Parents  
de l'Enseignement  
Catholique

Périodique trimestriel publié par l'UFAPEC  
(Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique)

Avenue des Combattants, 24 • 1340 Ottignies  
Tél : 010/42.00.50 • Fax : 010/42.00.59 • e-mail : [info@ufapec.be](mailto:info@ufapec.be)  
En vous affiliant pour 5€ par an, vous recevrez notre périodique  
et aurez accès à notre espace membre sur [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be).  
N° de compte : BE 11 2100 6782 2048

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



[www.ufapec.be](http://www.ufapec.be)

Ont collaboré à ce numéro : F. Baie, A. Floor, V. Dautrebande, M. Gesché, D. Houssonloge,  
B. Hubien, F. Jeanjean, M. Lontie, B. Lories, A. Pierard, I. Spriet, F. Van Mello, G. Volders.

Illustrations : Charlotte Meert.

Graphisme et impression : IPM printing

Contacts revue : [benedicte.lories@ufapec.be](mailto:benedicte.lories@ufapec.be) ou [anne.floor@ufapec.be](mailto:anne.floor@ufapec.be)

Editeur responsable : F. Jeanjean



# Des enjeux variés pour cette rentrée...

## EDITORIAL

François  
JEANJEAN  
Président

francois.jeanjean@ufapec.be



© François Jeanjean

Avec cette rentrée 2014, c'est un nouveau gouvernement qui est au pilotage de l'enseignement. Au cours de l'été, ce gouvernement a énoncé ses priorités dans les matières dont il a la compétence et a diffusé sa déclaration de politique communautaire. Nous avons lu avec attention celle-ci et l'avons passée au crible du mémorandum que nous avons présenté avant les élections aux différents partis politiques. Ce mémorandum détermine les priorités des parents en matière d'enseignement pour les années 2014-2019 et constitue la base du travail politique de notre organisation représentative. Il est et sera, en tout lieu où les parents sont représentés, la référence pour les prises de position et avis que nous sommes invités à prendre. En effet, une part du travail que nous menons est de faire entendre la voix des parents dans les débats sur l'école et de relayer leurs attentes et aspirations, que ce soit dans les différents conseils et commissions tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de l'enseignement catholique.

Avec la rentrée, c'est aussi la reprise des activités dans nos associations de parents, la mise en place de nouveaux comités parfois, les perspectives d'activités diverses qui font que notre engagement en AP intéresse et porte ses fruits. Au service des AP, l'équipe de l'UFAPEC est prête à accompagner la réalisation de vos projets et à vous aider dans la préparation de telle conférence ou de telle activité ou de répondre à vos questions... Le site internet est également une mine d'or pour trouver la solution à la question que vous vous posez.

Avec la rentrée, les agendas se remplissent de moments prévus pour nous retrouver entre parents et AP. Les réunions régionales ou thématiques que nous organisons offrent l'opportunité d'aborder des questions qui concernent notre responsabilité de parents et nos engagements dans l'AP au service de tous. Par exemple, c'est la régionale de Verviers qui se retrouvera le 21 octobre pour aborder la question de la motivation, source d'efficacité scolaire.

Nous vous donnons aussi rendez-vous à la table ronde de rentrée le jeudi 2 octobre prochain à Nivelles, avec les thèmes combien importants, de l'intégration ou l'inclusion, de la remédiation et de la sécurité aux abords des écoles. Au printemps aura lieu pour la troisième année consécutive notre journée des familles.

Qu'elle soit politique, en AP ou au niveau communautaire, l'action de l'UFAPEC veut servir les intérêts de tous les parents et de toutes les AP et, par là, faire en sorte que l'école soit chaque jour l'école de la réussite de nos enfants, de la réussite de tous les enfants !

## ... L'UFAPEC y participe !

Rejoignez-nous, venez partager vos expériences à notre stand.

Nous vous invitons aussi à nos conférences :

### *Harcèlement entre jeunes : Famille – Ecole, comment collaborer ?*

Conférence UFAPEC, le jeudi 16/10/2014.

Par Gilles Fossion, Formateur et superviseur à l'Université de Paix et Doctorant à la faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège.

### *Quelle place pour les familles d'accueil dans les relations parents-école ?*

Conférence UFAPEC, le jeudi 16/10/2014. (Sous réserve de confirmation par les organisateurs du Salon)

Par France Baie, Animatrice et Chargée de missions d'éducation permanente à l'UFAPEC et en présence d'un représentant de la fédération des services de placement familial et de Maud Stiernet, porte-parole de « la porte ouverte » (ASBL regroupant les familles d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

### *Troubles de l'apprentissage au quotidien – Impacts sur les familles et dans les écoles*

Conférence UFAPEC, le vendredi 17/10/2014.

Par Anne Floor, Animatrice et Chargée de missions d'éducation permanente à l'UFAPEC, qui sera accompagnée de 2-3 mamans qui vont apporter leurs témoignages.

Vous êtes intéressés par des entrées gratuites? Contactez violaine.dautrebande@ufapec.be, ou 010/42.00.50. 4 entrées max. par famille, disponibles jusqu'à épuisement du stock, uniquement pour les affiliés UFAPEC.



Pour plus d'informations sur les horaires des conférences, voir l'agenda sur notre site.

# Avec la **rentrée scolaire**, les parents ont des choses à dire !

*Avec cette rentrée 2014, c'est une nouvelle année scolaire qui commence, mais aussi une nouvelle législature.*

*L'UFAPEC a voulu, lors d'une conférence de presse tenue le 26 août<sup>1</sup>, attirer l'attention sur les familles d'accueil<sup>2</sup>, dont le rôle est primordial pour plus de trois mille jeunes, et partager sa lecture de la Déclaration de politique communautaire.*

<sup>1</sup> L'ensemble des notes de cette conférence de presse est disponible sur notre site.

<sup>2</sup> Un dossier sur cette question importante sera publié dans le n° de décembre de notre revue.

<sup>3</sup> « La formation de l'enseignement maternel et des huit premières années de la scolarité obligatoire constitue un continuum pédagogique structuré en trois étapes, visant à assurer à tous les élèves, les socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études » - Décret Missions (1997).

<sup>4</sup> Par financement structurel, nous entendons un financement inscrit dans la durée et récurrent.

La Déclaration de politique communautaire expose les objectifs que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut poursuivre dans les matières qui sont de sa compétence et l'enseignement y occupe la première place.

Tout d'abord, l'UFAPEC se réjouit de voir que le gouvernement inscrit comme première priorité l'excellence de l'école et veut « Renforcer la qualité de l'enseignement et viser la réussite pour tous ». Les objectifs qui déploient cette visée doivent être soulignés. Renforcer les savoirs de base est une nécessité et cela dès le début de l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du continuum pédagogique<sup>3</sup>. L'UFAPEC est satisfaite de voir inscrite la remédiation comme moyen fondamental pour agir activement pour la réussite de tous. Favoriser l'accrochage scolaire, mieux orienter les élèves, (selon nous, par une dynamique orientante dès le début de la scolarité) et lutter contre la violence sont des objectifs que l'UFAPEC porte également.

Un point qui retient particulièrement l'attention est la volonté du gouvernement de « **Rencontrer les besoins liés au boom démographique** ». La DPC indique clairement que le nouveau gouvernement veut se mettre dans une dynamique prospective en créant de nouvelles places et en mettant, enfin !, en place un cadastre des places disponibles.

Par ailleurs, l'UFAPEC est satisfaite de voir également inscrite dans la DPC que le gouvernement veillera à ce que tous bénéficient de conditions matérielles optimales et d'un environnement de qualité.

Il est aussi encourageant de constater que le gouvernement souligne « **le rôle clef joué par les parents et les familles** dans la scolarisation de leurs enfants ». L'UFAPEC se réjouit d'entendre que le gouvernement entend renforcer le rôle des parents dans la dynamique éducative et qu'il veut inciter à « créer d'initiative, auprès de chaque école, une association de parents et de lui permettre de fonctionner au sein de la communauté scolaire ».

D'autre part, l'UFAPEC s'étonne de ne pas voir développés des dossiers importants. Rien n'est dit dans la DPC du transport scolaire. Bien que compétence régionale, le gouvernement aurait pu s'engager pour qu'il soit mis fin aux conditions difficiles et parfois dangereuses que doivent subir les enfants dans le spécialisé (parcours de plus de trois heures, absence d'accompagnateur dans le bus...).

Rien concernant l'enseignement spécialisé, si ce n'est quelques points concernant le type 8. Rien sur les internats alors qu'ils jouent un rôle social important. Enfin, rien sur le **financement structurel<sup>4</sup> de l'enseignement**. Cela étonne.

**Il y a des points de la DPC qui déçoivent et inquiètent.** Le premier d'entre eux est ce qui est dit du **décret inscription**. Lire : « Par ailleurs, le Gouvernement se propose de : évaluer la procédure d'inscription dès la rentrée 2014 ; étudier, le cas échéant, la révision de certains critères, avec une attention particulière au poids des critères pédagogiques et géographiques » fait penser que les parents ne sont pas entendus dans leurs légitimes attentes. En effet, ce n'est pas « le cas échéant » qu'il faut réviser le décret, mais au plus vite pour que les inscriptions en 1<sup>er</sup> secondaire pour la rentrée 2015 bénéficient d'un décret nettement amélioré !

L'UFAPEC, tout en ne remettant pas en cause le bien-fondé des évaluations externes, veut marquer sa déception et son incompréhension devant la perspective d'un « **bac à la française** ». Il faut garder raison et évaluer ce qui est mis actuellement en place avant de le modifier en profondeur.

L'UFAPEC s'inquiète encore de voir inscrit dans la DPC le **prolongement du tronc commun** jusqu'en fin de 3<sup>e</sup> secondaire.

La DPC aborde l'**enseignement en alternance** uniquement quand le gouvernement aborde la réforme du 3<sup>e</sup> degré du qualifiant. Il est dommage et inquiétant que les CEFA soient absents de cette DPC.

Tout au long de la législature qui commence, l'UFAPEC, comme organisation représentative des parents et des associations de parents, continuera à participer activement aux réflexions et aux travaux qui conduiront l'école à être réellement, nous l'espérons, une école de la réussite pour chacun.

Bernard Hubien

# Coup de projecteur sur notre **équipe**

La rentrée scolaire, c'est aussi l'occasion de vous présenter les membres du secrétariat de l'UFAPEC.

Notre équipe est composée de 10 personnes. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question liée à la vie de vos enfants à l'école, pour toute création et redynamisation de votre association de parents, pour une médiation,...



**France Baie**

france.baie@ufapec.be

- « Nouvelles web » (newsletter mensuelle)
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour la région de Bruxelles



**Bernard Hubien**

bernard.hubien@ufapec.be

- Secrétaire général

**Violaine Dautrebande**

violaine.dautrebande@ufapec.be

- Responsable administrative
- Cyber lettres
- Animatrice pour la région du Brabant Wallon



**Michaël Lontie**

michael.lontie@ufapec.be

- Veille politique
- Chargé d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animateur pour les régions du Hainaut-Centre (Mons) et du Hainaut-Occidental (Tournai)



**Julie Feron**

julie.feron@ufapec.be

- Responsable du site internet de l'UFAPEC (agenda, répertoire d'activités,...)
- Animatrice pour la région Hainaut-Sud (Charleroi)



**Bénédicte Loriers**

benedicte.loriers@ufapec.be

- Collaboratrice pour la revue « Les Parents et l'Ecole »
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour les régions de Namur et Luxembourg

**Anne Floor**

anne.floor@ufapec.be

- Responsable de la revue « Les Parents et l'Ecole »
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice du regroupement thématique « Dys »
- Responsable des FAQ (Foire aux questions)



**Alice Pierard**

alice.pierard@ufapec.be

- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice du regroupement thématique « enseignement spécialisé »



**Dominique Houssonloge**

dominique.houssonloge@ufapec.be

- Responsable de l'éducation permanente
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour les régions de Liège, Huy et Verviers



**Fabienne Van Mello**

fabienne.vanmello@ufapec.be

- Secrétariat
- Contacts affiliations avec AP, suivi des paiements et traitements des listes, tâches administratives diverses.



Photos © Alice Pierard



## AP : mode d'emploi Une rubrique spécifiquement destinée aux parents

*Vous avez d'autres questions liées au fonctionnement de votre AP ?*

*Nous sommes là pour y répondre. Contactez votre animateur régional via son adresse électronique (en page 5) ou au 010/42.00.50.*

# Ecole gratuite ? Caisse sociale ? Parents solidaires ?

*L'accès à l'école obligatoire est gratuit, cependant certains frais scolaires peuvent être demandés aux parents car ils ne sont pas considérés comme un minerval. Ils sont à payer chaque année et sont d'autant plus élevés que l'enfant grandit. Comment gérer ces différents frais, surtout pour une famille nombreuse ? Que met en place l'école et/ou l'association de parents pour aider les parents qui éprouvent des difficultés à payer leurs factures, particulièrement dans le contexte de crise économique que nous connaissons ?*



© Frédéric Siva

### RÔLE CLÉ DU CONSEIL DE PARTICIPATION

La législation belge et internationale met en avant le principe de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Le décret « Missions » de 1997 réaffirme d'ailleurs ce principe en son article 100 : « *aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu* »<sup>1</sup>. Cependant ce même décret spécifie aussi que certains frais peuvent néanmoins être demandés aux parents. L'UFAPEC insiste depuis de nombreuses années sur l'importance de la collaboration entre l'école et la famille, pour un meilleur épanouissement de l'élève dans sa réussite scolaire. La question des frais scolaires relève également de cette collaboration et de cette responsabilité commune. Dans la circulaire n°4516 du 29/8/2013 qui aborde la question de la gratuité de l'accès à l'enseignement obligatoire, il est rappelé que le Conseil de participation, doit, entre autres, mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année et suggérer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves.

### SUR LE TERRAIN

Nous avons reçu de nombreux témoignages de bonnes pratiques qui sont mises en place dans les écoles, bien souvent en collaboration avec l'association de parents. Par exemple, une école annonce la couleur dès le début de l'année scolaire en demandant de verser 8€ pour le fonds de solidarité de l'école. Tout le monde cotise ainsi pour les plus démunis. Et c'est le directeur qui gère les demandes d'aide. Dans une autre école, on observe une bonne et saine collaboration entre l'école et l'association de parents : en cas de besoin, le directeur demande à l'association de parents de verser de l'argent pour la caisse sociale.

« Une année, elle a déjà demandé 1500€, mais l'année suivante rien. Il n'y a pas de règle, juste des situations individuelles à gérer ». La responsable de cette association de parents nous explique qu'elle est satisfaite que ce soit l'école qui gère ces dossiers : il y a le respect de la vie privée et la confidentialité des demandes, mais également le fait que l'école est plus en mesure d'évaluer si une famille a réellement besoin d'aide. Une autre école propose aux parents de s'adresser à l'économe de l'école ou au président de l'association de parents en cas de problème.

### AUTRES AIDES POSSIBLES

Certains parents interpellent les responsables de l'association de parents, qui leur suggèrent de rencontrer le directeur, ou de venir aux bourses de livres d'occasion qui permettent de faire de belles économies, ou encore d'introduire une demande pour une allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>. Le CPAS peut également répondre à certaines demandes particulières. Nous entendons parfois des parents refuser que leur enfant participe à une sortie scolaire à cause du coût financier. Il faut à tout prix éviter d'en arriver là, car au final, c'est l'enfant qui est pénalisé.

Dans notre pratique, nous observons que chaque école répond à l'injonction officielle de mettre en place des mécanismes d'aide financière à destination des parents dans le besoin. L'école garde une liberté et une autonomie dans l'organisation concrète de cette aide. Cependant il est indispensable que chaque famille soit informée de l'existence de ces aides et qu'elle puisse y avoir recours en toute confiance et confidentialité.

Violaine Dautrebande

<sup>1</sup> Un droit d'inscription peut cependant être réclamé aux élèves inscrits en 7<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire général et un minerval est imposé aux étudiants de l'enseignement supérieur.

<sup>2</sup> [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be) et voir numéro précédent du « Parents et l'Ecole » juin 2014, page 19.

actifs dans une AP (questions, témoignages, mise au point, conseils...)

Les réponses à vos questions sont rassemblées dans l'espace membre de notre site (FAQ) et sont intégrées dans notre guide des AP, une mine d'or pour démarrer votre année en AP. Ce guide est téléchargeable et en accès libre sur notre site.

# Compte bancaire de l'AP : l'école a-t-elle un droit de regard ?

Un responsable d'association de parents (AP) nous demande si celle-ci peut refuser la demande du pouvoir organisateur (PO) d'avoir un droit de regard sur le compte bancaire de l'AP.

Cette dernière souhaite rester indépendante, mais comprend le souhait du PO de suivre la redistribution des bénéfices réalisés lors des différentes actions dans l'école.

Que peut-il exiger ? Comment garder la confiance du PO en cas de refus ?

Le Décret portant sur les associations de parents de 2009 ne prévoit aucun contrôle sur les comptes de l'AP par le chef d'établissement ou le PO. Cependant, l'AP peut inviter le PO à son assemblée générale au cours de laquelle elle présente ses comptes en toute transparence<sup>1</sup>.

Rappelons que le décret AP définit ainsi la mission première de l'AP<sup>2</sup>: L'Association «a pour mission de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement». Chaque début d'année peut faire l'objet d'une discussion en AP autour des projets de l'école, projets que l'AP souhaite soutenir financièrement, et ce en concertation avec la direction et l'équipe enseignante.

Soulignons également que les parents, les membres de l'équipe éducative et le PO participeront d'autant

plus facilement aux activités de l'AP qu'ils ont confiance dans la gestion et la destination des bénéfices engrangés. Informer, au moment du déroulement d'une activité, sur les projets qui seront soutenus grâce aux sommes récoltées permet une clarté et une transparence bénéfiques pour tous. Et tous les moyens sont bons pour bien communiquer. Lors d'une animation dans une école, nous avons été séduits par l'originalité et l'impact visuel d'une grande éprouvette affichée sur un mur. Cette éprouvette était graduée et remplie au  $\frac{3}{4}$  de sable. A côté de chacune des graduations se trouvait le nom d'une activité organisée par l'AP. On pouvait ainsi voir rapidement l'apport financier de chaque activité pour l'aménagement de la cour de récréation de l'école. Pas de grand blabla, pas de tableau compliqué et le tour est joué.

<sup>1</sup> page 10 de la circulaire n°4182 du 11/10/2012, portant sur le décret du 30 avril 2009 relatif aux Associations de parents d'élèves et les organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française.

<sup>2</sup> Décret Associations de Parents du 30 avril 2009- Article 2 §2.

Bénédicte Loriers et Anne Floor

**Invitation  
Table ronde**

**Pour les parents d'élèves, les membres actifs des AP,  
et les acteurs du monde scolaire**

**Inscrivez-vous à un des 3 ateliers:**

- Atelier 1 : Sécurité aux abords de l'école  
Témoignages d'AP-ressources
- Atelier 2 : Remédiation pour une école de l'excellence  
Intervention de Christophe Cavillot du SeGEC et témoignage d'enseignants
- Atelier 3 : « Intégration dans l'enseignement ordinaire,  
Tous concernés! »  
Interventions de Patrick Lenaerts du SeGEC et de Tanguy Gustin, coordinateur pour l'intégration à l'école primaire Saint Berthuin de Malonne (type 8)

**Jeudi 2 octobre 2014**  
Ecole Sainte-Thérèse  
Rue Clarisse, 2  
**1400 Nivelles**  
De 19h30 à 22h  
Entrée gratuite

Vous trouverez le formulaire d'inscription sur notre site [www.ufapac.be](http://www.ufapac.be)  
ou [benedicte.loriers@ufapac.be](mailto:benedicte.loriers@ufapac.be) ou 010/42.00.50  
Inscription obligatoire avant le 29 septembre (nombre de places limitées: 20 par atelier)  
Sandwich offert sur réservation

**UFAPEC**  
Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

# Maladies transmissibles :

*Des parents questionnent régulièrement l'UFAPEC sur les réglementations en matière de maladies transmissibles. Les questions relatives aux poux (pédiculose) et à la gale sont les plus fréquentes.*

*Encore récemment, un papa affilié nous a contactés pour nous demander quelles étaient les procédures en vigueur et les responsabilités de chacun lorsque plusieurs cas de gale, sans lien familial direct, étaient identifiés au sein d'un même établissement.*

<sup>1</sup> [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/36954\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/36954_000.pdf).

Suite à un séjour « classes vertes », plusieurs enfants se sont révélés être porteurs de la gale, un parasite de la famille des acariens qui creuse des tunnels dans l'épiderme (couche superficielle de la peau) pour y pondre ses œufs, lesquels s'y développent et s'y reproduisent ensuite. Ce papa s'inquiétait du peu de mobilisation de la part du chef d'établissement et du service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) qu'il avait lui-même contactés. Le directeur estimait avoir fait sa part du travail en demandant au service de nettoyage de nettoyer les sols au savon et à l'eau chaude. Le service PSE se bornait quant à lui à demander au parent s'il connaissait une société de désinsectisation à contacter au cas où d'autres cas se déclareraient (sic !). Qu'auraient-ils dû faire de plus ?

Un arrêté du 14 juillet 2011 spécifie en détail les procédures à suivre et les responsabilités de chacun (médecin scolaire, service de Promotion de la Santé à l'École (PSE), Centre Psycho-Médicosocial (CPMS), Pouvoir Organisateur (PO), direction, parents...)¹ pour 16 maladies transmissibles : les méningocoques (méningite aiguë et septicémie), la diphtérie, la poliomyélite, les gastro-entérites, l'hépatite A, la scarlatine, la tuberculose, la coqueluche, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la varicelle, l'impétigo, la gale, les teignes du cuir chevelu, la pédiculose (poux et lentes). Si nous détaillons davantage ici le cas de la gale, nous enjoignons les parents et les AP qui nous lisent à prendre connaissance du document complet. Qu'ils n'hésitent pas à nous contacter si des questions demeurent !

## AGIR CONTRE LA GALE

Les mesures spécifiques à prendre lorsqu'un ou plusieurs cas de gale surviennent sont les suivantes (informations issues de l'arrêté du 14 juillet 2011) :

- **Elève porteur de la gale.** Les parents doivent se rendre avec l'enfant concerné chez le médecin traitant, lequel atteste par écrit du traitement à suivre. Les parents s'assurent ensuite de couper les ongles des enfants au plus court pour éviter que l'enfant gratte ses plaies et lésions.

Dans le cas de la gale commune, l'enfant n'est pas écarté de l'établissement scolaire ; sauf s'il est constaté par le chef d'établissement que celui-ci ne suit pas son/de traitement. Le chef d'établissement doit alors s'assurer que le traitement sera bien ordonné et suivi.

Dans le cas de la gale dite « norvégienne », qui est beaucoup plus contagieuse, l'enfant est d'office écarté jusqu'à guérison.

- **Elèves en contact avec le porteur de la gale.** La gale est dépistée chez tous les élèves de la classe (ou du groupe d'activités) en cas d'épidémie. L'épidémie est déclarée lorsque deux cas de gale commune ou un cas de gale « norvégienne » est/sont constaté(s) dans la classe.
- **Information aux parents.** Le chef d'établissement et son Pouvoir Organisateur doivent veiller à informer les parents sur la façon de traiter le linge, la literie, le matériel et l'environnement. Ils sont aussi nécessairement sensibilisés aux démangeaisons nocturnes et aux solutions à y apporter.
- **Mesures d'hygiène.** Au sein de l'établissement, les mesures d'hygiène relatives aux maladies cutanées par voie directe (cf. ci-dessous) sont renforcées et rappelées aux élèves comme aux membres du personnel. En cas d'épidémie, les locaux fréquentés par les enfants porteurs de la gale sont soigneusement lavés. Les vêtements et matériels lavables utilisés sont mis en machine à 60°C. Ce qui n'est pas lavable en machine est isolé et mis sous plastique fermé ou dans des locaux interdits à l'accès pendant minimum 7 jours.
- **Déclaration à l'inspection de l'hygiène et à la médecine du travail.** Aucune déclaration auprès de l'inspecteur d'hygiène n'est nécessaire mais, en cas d'épidémie, un médecin (PSE, CPMS, médecin scolaire ou, à défaut, tout autre médecin) avertit, via l'école, le médecin du travail en charge du personnel de l'établissement.



# quand la gale s'invite à l'école

## LES MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE

L'arrêté du 14 juillet 2011 se termine par les mesures générales d'hygiène à adopter par prévention et à renforcer si une maladie transmissible se déclare. Nous ne pouvons qu'encourager les familles et les acteurs

de l'école à suivre ces recommandations en tout temps et en particulier lors de l'apparition d'une maladie transmissible dans le cercle familial, scolaire ou autre.



vous trouverez dans notre rubrique Eclater de lire un livre traitant du thème de cet article.

### Mesures générales d'hygiène à renforcer en cas de maladies transmissibles

(Directement reproduit de l'Arrêté du 14 juillet 2011)

#### Mesures générales de prévention : pour rappel

- Entretien régulier des locaux au savon et à l'eau. Entretien quotidien des sanitaires et des cuisines.
- Dans les sanitaires, mise à disposition de papier toilette, d'eau courante, de savon liquide et de serviettes en papier pour le séchage des mains.
- Hygiène des mains.

#### Mesures spécifiques aux transmissions par voie respiratoire

- Apprendre aux enfants à tousser et éternuer de manière hygiénique.
- Apprendre aux enfants à se moucher correctement.
- Assurer une bonne aération des locaux.
- Lavage des mains fréquent, surtout après contact avec des sécrétions respiratoires.
- Mettre à disposition des mouchoirs en papier jetables.

#### Mesures spécifiques aux transmissions par voie féco-orale

- Utiliser du savon liquide pour se laver les mains et des serviettes jetables pour les sécher, surtout avant de manipuler de la nourriture et après avoir été à selles.
- Eviter l'échange de matériel (ex. : gobelets, couverts, etc.).
- Entretien régulier des sanitaires. L'entretien des sanitaires ne négligera pas le lavage à l'eau et au savon des points suivants : les poignées des portes, les robinets, les boutons de la chasse d'eau et le sol.
- Entretien des cuisines.
- Hygiène alimentaire dans les cuisines.

#### Mesures spécifiques aux transmissions par voie hématogène

- Lorsque des muqueuses ou de la peau lésée sont souillées par du sang, ou lorsque survient une plaie par morsure, avertir immédiatement le médecin scolaire.  
Ne pas faire saigner la lésion souillée par le sang mais appliquer les mesures suivantes :
  1. Rincer à l'eau courante.
  2. Désinfecter.
  3. Laisser les désinfectants agir 2 minutes.
  4. Couvrir par un pansement stérile.
 Rincer vigoureusement à l'eau les projections sanguines sur les muqueuses nasale et buccale. Rincer à l'eau claire ou au sérum physiologique les projections sur les yeux.

- De manière générale, éviter les contacts cutanés et muqueux avec du sang.
- Toujours recouvrir les blessures des mains du soignant par un sparadrap hydrofuge.
- Revêtir des gants lors de soins ou lors de contacts avec du sang.
- Nettoyer et désinfecter les mains (avant et après tout soin), le matériel et les zones souillées (en ce compris les textiles et literies).
- Eliminer les pansements souillés dans des sacs entreposés à l'abri des éventrations. Evacuer les sacs avec les déchets usuels.
- Eliminer les aiguilles dans des collecteurs prévus à cet effet, et dont l'élimination est prise en charge par le personnel médical ou infirmier.

#### Mesures spécifiques aux transmissions par voie directe

- Eviter les échanges de vêtements, en particulier les bonnets et les écharpes.
- Prévoir un espacement suffisant des porte-manteaux.
- Ne pas coiffer les enfants avec la même brosse ou le même peigne.
- Eviter l'échange d'essuies.
- Hygiène cutanée.
- Hygiène des mains.
- Ongles coupés court.



© Anton Gvozdkov

# Le partenariat **école/famille** : une relation à

*Le partenariat école-famille qu'est-ce que c'est ? Une réalité ? Un idéal inaccessible ?  
Une idée tarte à la crème ? Une nécessité pour la réussite et le bien-être de l'élève ?  
Le partenariat école-famille est-il accessible à tous les parents ?*

## L'UFAPEC EN TENSION

L'UFAPEC est l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique. Notre mission prioritaire est de **favoriser les bonnes relations entre la famille et l'école**, car c'est, selon nous, un élément indispensable à la réussite scolaire de vos enfants. La présence des parents sous forme de comité / d'association de parents est un atout pour tous les acteurs de l'école. Nous soutenons et fédérons ces groupes de parents.

En tant qu'association d'éducation permanente pour adultes, l'UFAPEC vous propose des analyses et études visant la **réflexion et la prise de conscience des enjeux de société** autour de la politique et des institutions de l'éducation et de l'enseignement.

Nous sommes aussi le «partenaire parental» du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) depuis 50 ans. Le décret «Associations de parents» du 30 avril 2009, comme le décret «Missions» du 24 juillet 1997 avant lui, nous reconnaît comme étant **l'organisation représentative des parents d'élèves de l'enseignement catholique** en Communauté française.

Depuis toujours, l'UFAPEC situe son action dans une double approche complémentaire et parfois contradictoire :

- Par son rôle d'organisation représentative : représenter, informer et soutenir les parents d'élèves et les associations de parents de l'enseignement catholique
- par son rôle d'éducation permanente, amener son public à une prise de conscience critique de « l'intérieur » sur le fonctionnement et les enjeux de l'école afin de tendre vers une école de la réussite pour tous.

Cette double approche soulève des points de tension nous obligeant à une évaluation régulière de notre action et de nos fondamentaux.

C'est ici que prend place la rédaction d'une étude (à paraître prochainement) sur le partenariat école-famille co-écrite par Julie Thollembeck et Dominique Houssonloge.

## LE MALENTENDU ÉCOLE-FAMILLE

L'observateur de la réalité scolaire ne peut que constater, aujourd'hui, l'indéniable tension qui peut peser sur les relations entre les familles et l'institution scolaire. Du petit malentendu au conflit sérieux, malheureusement parfois judiciairisé, une multiplicité d'indices laisse penser que ces deux acteurs clés du processus éducatif ne sont plus au même diapason, ou en tout cas, plus de manière évidente. Des images négatives circulent, depuis celles du parent démissionnaire ou intrusif à celles de l'enseignant laxiste ou autoritaire. Face à ces malentendus, à ces divergences d'interprétation de la réalité scolaire, l'enjeu semble aujourd'hui, pour chaque école, de trouver un « juste équilibre » dans une relation toujours à réinventer. Parler de régulation des relations entre les familles et l'école ou de partenariat prend ainsi tout son sens.

Dans cette étude, l'objectif ne sera pas de présenter le partenariat comme une panacée ni d'en fournir un mode d'emploi, mais de permettre au lecteur de s'interroger sur la question et sur l'enjeu qu'elle représente dans la réussite scolaire et l'intégration de tous. A chacun de se faire sa propre opinion !

Avec pour nous, auteurs, un angle d'approche nouveau : dans une démarche d'éducation permanente, poser un regard critique sur notre propre association à travers son histoire et ses positionnements.

# toujours réinventer

© Dominique Houssonlogé



## L'ÉMERGENCE DU CONCEPT DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE

L'institutionnalisation du partenariat familles-école a commencé dans les années 1980 avec la création d'une instance supranationale de représentation des parents d'élèves: l'EPA, acronyme de « European Parent's Association ». Philippe Gombert souligne que « selon ses créateurs, il s'agit de « donner aux parents la place qui leur est due comme partenaires en éducation en lien avec les décideurs politiques, les enseignants et les élèves (...) ». P. Gombert ajoute que « la mise en place de l'EPA s'inscrit, entre autres, dans la volonté des Etats membres de la Communauté européenne d'affirmer la place des parents dans l'école. » Philippe Gombert, analysant la charte de l'EPA (1995), met en exergue quelques points phares ; « le droit des parents d'influencer la politique des écoles fréquentées par leurs enfants », « le devoir des parents d'être des partenaires de l'école », « le droit des parents de choisir le type d'école selon leurs valeurs »<sup>1</sup>.

On assiste ainsi aux prémices de l'idée de parents partenaires. Plus précisément, il s'agit des débuts de la construction d'une vision sociale, politique et pédagogique de la notion de partenariat.

Dans un autre texte, le Contrat Pour l'Ecole<sup>2</sup> réalisé par Marie Arena<sup>3</sup> en 2005, la sixième priorité visait à « renforcer le dialogue « école-famille » et prévoyait de « doter les Associations de parents d'élèves d'un cadre décretaal afin de clarifier et renforcer leur rôle de lien entre les familles et l'école ». Ce fut chose faite en avril 2009 avec le Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les organisations représentatives d'Association de parents d'élèves en Communauté française<sup>4</sup>. Ce dernier s'inscrit dans la perspective de rapprochement entre l'école et la famille abordée dans le Contrat Pour l'Ecole. De plus, il reprecise et consolide le caractère représentatif de l'UFAPEC et de la FAPEO (pour les AP de l'enseignement officiel) établi par le décret « Missions », car il encourage vivement les Associations de Parents à adhérer à une de ces deux organisations. Le décret officialise la définition de la mission essentielle de toute AP qui est de : « faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et obligations de chacun »<sup>5</sup>. Le décret précise par ailleurs les conditions de création de l'AP: « si aucune Association de parents n'existe dans l'école, une assemblée générale des parents doit être organisée avant le 1er novembre 2009 à

<sup>1</sup> GOMBERT Philippe, *L'école et ses stratégies. Les pratiques éducatives des nouvelles classes supérieures*, France, Presses universitaires de Rennes, 2008

<sup>2</sup> Le contrat pour l'école est un plan d'action qui engage le gouvernement de la Communauté française à faire de l'éducation sa priorité.

<sup>4</sup> Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les organisations représentatives d'Association de parents d'élèves en Communauté française publié au moniteur belge le 30 avril 2009

<sup>5</sup> Décret portant sur les Associations de parents d'élèves. Op. cit.



*l'initiative du Directeur, avec l'aide de l'UFAPEC* ». <sup>6</sup> Pour l'UFAPEC, ce décret entérine donc l'importance du partenariat école-familles dans la scolarité de chaque élève et octroie aux parents une place à part entière dans l'école de leurs enfants <sup>7</sup>.

Ces différents acteurs et décrets consacrent les parents comme « acteurs », c'est-à-dire, partenaires légitimes dans le processus éducatif au même titre que la communauté scolaire et ce, par le biais de l'institutionnalisation récente des Associations de parents. Notons que ces décrets amènent à penser le partenariat familles-école comme une évidence sociale.

## UN PARTENARIAT DEVENU NÉCESSITÉ

La volonté de la sphère associative et publique de promouvoir le partenariat familles/école s'inscrit dans un contexte de complexification des relations entre parents et enseignants. Complexification entraînant parfois des malentendus voire des tensions entre ces deux acteurs. Le partenariat apparaît alors être une nécessité visant à prévenir ou à éviter ces nouvelles réalités considérées comme une entrave au bien-être et à la réussite scolaire de l'enfant.

Des mutations du côté de familles, du système scolaire et à l'échelle sociétale ont fait que « *le rapport entre les deux principales institutions de l'éducation de l'enfant s'est radicalement modifié* » <sup>8</sup>. Ainsi, selon la sociologue C. Montandon, les relations parents-école « *sont devenues plus fréquentes, se sont intensifiées* » <sup>9</sup> d'une part et ont évolué dans le sens « *d'une division du travail éducatif moins claire entre les familles et l'école* » <sup>10</sup> d'autre part. C. Montandon ajoute qu'« *on ne peut plus affirmer « l'instruction pour l'école, l'éducation pour la famille* » <sup>11</sup>.

Le bouleversement des rôles entre les familles et l'école peut être envisagé comme une des conséquences de la pluralité des références normatives existant entre les parents et les enseignants quant à leur rôle.

La massification scolaire a également joué un rôle dans la complexification des rapports familles-école. Ainsi, en accueillant un public diversifié, l'école accueille également les parents, porteurs d'une culture spécifique, ayant des valeurs, des normes, des modèles éducatifs qui ne sont pas forcément en adéquation avec ceux de l'école. Ce qui ne va pas sans provoquer une distance culturelle.

Une autre évolution, un peu plus ancienne, est celle de « *l'entrée de l'enfant dans l'école* » pour reprendre l'expression de F. Dubet <sup>12</sup>. C. Montandon précise que « *les nouvelles pédagogies opposent aux aspects contraignants de l'instruction, une volonté de développer le bien-être de l'enfant, d'individualiser l'enseignement* » <sup>13</sup>.

L'entrée de l'enfant dans l'école entraîne à sa suite celle des parents <sup>14</sup>. Pour les maîtres interrogés dans le cadre de l'étude menée par F. Dubet, la prise en compte de l'enfant implique le dialogue avec les parents (...). <sup>15</sup> F. Dubet ajoute qu'« *autant les instituteurs sont prêts à accueillir ce nouvel enfant, autant la présence des parents les embarrasse et les gêne* ». Ainsi, les instituteurs critiquent les parents dans leur manière de s'investir dans la scolarité de leurs enfants et inversement. Ces critiques aboutissent à la même conclusion : « *chacun son rôle : vous êtes parents, nous sommes enseignants* » <sup>16</sup>.

C. Montandon met en évidence certains changements culturels plus récents qui ont fortement contribué à faire ressortir le besoin d'une meilleure communication et qui ont donc modifié les relations entre parents et école.

Un premier changement est l'apparition de l'idéologie de la participation. « *Bien plus de parents que par le passé pensent qu'ils ont un mot à dire au sujet des méthodes éducatives* » <sup>17</sup>. Un second changement est l'apparition du consumérisme. Dans les sociétés occidentales, l'attitude des citoyens face aux services publics a évolué dans le sens d'une exigence plus forte, on est en attente de résultats et on évalue la qualité de l'enseignement. Ceci s'inscrit dans l'idée de « *droits des parents* » <sup>18</sup>.

En définitive, c'est l'enchevêtrement de ces quatre modèles interprétatifs qui ont contribué à l'intensification, la complexification des relations entre les familles-écoles. En effet, ces évolutions ont créé davantage d'occasions de rencontres entre parents et enseignants et ont mené à l'apparition d'une zone commune correspondant à un « *métissage entre l'apprentissage scolaire et l'éducation familiale* ». Ces changements ont conduit à des frontières moins étanches et donc au brouillage des rôles. Ceux-ci augmentant les sources de malentendus, de tensions voire de conflits.

A travers l'indice du brouillage des rôles, nous nous rendons compte à quel point le partenariat famille/école a toute sa pertinence mais également qu'il représente un fameux défi.

<sup>6</sup> Décret portant sur les Associations de parents d'élèves. Op. cit.

<sup>7</sup> Cfr. Lien : <http://www.ufapec.be> pour plus d'informations

<sup>8</sup> MONTANDON C., *Les familles et l'école : épidémie ou panacée ?*, Texte d'une intervention dans le cadre du séminaire de l'ADES OV (Association des directeurs d'établissements scolaires officiels vaudois), Villars, septembre 1997, p.5

<sup>9</sup> Montandon C. Perrenoud P., *Entre parents et enseignants ; un dialogue impossible ? Vers l'analyse sociologique des interactions entre famille et école*, p.8

<sup>10</sup> MONTANDON C., *Les familles et l'école : épidémie ou panacée ?*, p. 2

<sup>11</sup> Ibidem, p.4

<sup>12</sup> Ibidem, p.93

<sup>13</sup> MONTANDON, C., *Les familles et l'école : épidémie ou panacée ?*, p. 14

<sup>14</sup> DUBET François. Le déclin de l'institution, p.101

<sup>15</sup> Ibidem, p.104

<sup>16</sup> Ibidem, p. 105

<sup>17</sup> MONTANDON C., Montandon C. Perrenoud P., *Entre parents et enseignants ; un dialogue impossible ? Vers l'analyse sociologique des interactions entre famille et école*, p.30-31

<sup>18</sup> Ibidem

## LE PARTENARIAT FAMILLES-ÉCOLE : UN VECTEUR DE RÉGULATION

Dans le cadre de notre recherche, nous envisageons le partenariat familles-école comme moyen de « résoudre les problèmes de la définition des tâches respectives des familles et de l'école (...) »<sup>19</sup> ou encore comme solution « pour une meilleure harmonisation de leurs rôles respectifs en regard du processus éducatif », pour reprendre l'expression de de Singly<sup>20</sup>. Nous rejoignons R. Deslandes pour qui le « vrai » partenariat est le partenariat de réciprocité comprenant partage mutuel de tâches ou de responsabilité. Le partenariat est donc à considérer « comme un idéal, un but vers lequel les parents, les enseignants et les écoles doivent travailler. »



© Dominique Houssonloge

## LE PARTENARIAT FAMILLES-ÉCOLE À L'ÉPREUVE DES INÉGALITÉS

Nous souhaitons ici relever les problèmes d'égalité que soulèvent la valorisation du partenariat et sa mise en pratique.

C. Montandon postule que « le partenariat familles-école, souvent évoqué comme une solution-miracle, ne peut pas se développer (...) pour tous les parents de manière uniforme »<sup>23</sup>. Les propos de de Singly corroborent cette affirmation ; « l'établissement d'un réel partenariat famille-école suppose également, du côté des familles, des conditions que seules certaines catégories d'entre elles peuvent remplir »<sup>24</sup>.

Pour ce qui concerne le dispositif « AP » proprement dit, l'association de parents représente un dispositif formel de partenariat, institutionnalisé, faisant l'objet d'une injonction politico-décrétale et qui est destiné à être mis en œuvre au sein de chaque établissement. Elle est également un acteur collectif « puisque l'Association de parents est là pour traiter uniquement les problèmes collectifs »<sup>25</sup>.

Dans ce contexte, l'association de parents est-elle représentative de tous les parents ? Si non, comment peut-elle y parvenir ?

Force est de constater que, par nature, les associations de parents sont d'abord constituées par une catégorie sociale particulière. Comme l'explique P. Gombert, « l'originalité du mouvement des Associations de parents repose principalement sur le développement de catégories sociales fortement diplômées et particulièrement averties sur un plan scolaire »<sup>26</sup>.

P. Gombert ajoute que « les parents impliqués dans les Associations de parents entretiennent une proximité de valeurs avec les professionnels de l'éducation »<sup>27</sup>.

Si cela permet de créer une proximité culturelle avec les enseignants, il n'en reste pas moins que l'association de parents est composée de droit de tous les parents d'élèves (ou de leurs représentants légaux) et donc représentatives de toutes les catégories socio-culturelles. Préoccupée par cet aspect, l'UFAPEC, d'une part, aide à la mise en place de nouvelles associations de parents tout spécialement dans des écoles à encadrement différencié où le public parental n'est pas spontanément habitué à se voir reconnaître une place officielle dans l'école. Elle sensibilise, d'autre part, les associations de parents à la mixité sociale. Le décret AP de 2009 y contribue et permet non seulement d'impliquer un maximum de parents, mais aussi de varier les formes de participation. Des cafés des parents en journée, des « cellules » et activités variées au sein de l'AP permettent d'accueillir et intégrer tous les parents en les valorisant dans leurs compétences respectives. Pour l'UFAPEC, le partenariat école-famille revêt des dimensions très larges où chacun a sa place.

## CONCLUSION

Bien plus qu'une idée à la mode, dans un monde de moins en moins normalisé et au vu de la complexification des relations entre l'école et les familles, le partenariat école-famille est un élément clé dans la lutte contre l'échec scolaire.

Sa mise en place nécessite d'abord l'adhésion de tous les acteurs concernés et une confiance mutuelle toujours à construire pour permettre de définir ensemble la frontière ou la zone d'action commune.

Dominique Houssonloge

<sup>19</sup> MONTANDON C., *Les familles et l'école : épidémie ou panacée ?*, p.4

<sup>20</sup> BERNIER L. ; DE SYNGLY, F. *Présentation. Familles et école*, p.5

<sup>21</sup> DESLANDES R., *Une visée partenariale dans les relations entre l'école et les familles : complémentarité de trois cadres conceptuels*, p.5

<sup>22</sup> DESLANDES R., *Une visée partenariale dans les relations entre l'école et les familles : complémentarité de trois cadres conceptuels*, p.12

<sup>23</sup> MONTANDON C., *Les familles et l'école : épidémie ou panacée ?*, p.7

<sup>24</sup> BERNIER L. ; DE SYNGLY, F. « Présentation. Familles et école », in *Revue lien social et politique*, Montréal ; Editions Saint-Martin, 1996 p. 6

<sup>25</sup> PETRE B., *Enfant roi : école et parents partenaire ?*, p. 26

<sup>26</sup> GOMBERT Philippe, *L'école et ses stratégies, les pratiques éducatives des nouvelles classes supérieures*, p.168

<sup>27</sup> Ibidem, p.168

# Réussir l'orientation vers un défi de taille face au manque

*Les élèves à besoins spécifiques sont, pour certains, inscrits dans l'enseignement spécialisé dès leur scolarisation et l'entrée à l'école maternelle. Pour d'autres, l'orientation se fait en cours de parcours scolaire, lorsque leurs besoins sont détectés. Ces besoins révèlent des difficultés trop importantes que pour leur permettre de poursuivre avec succès leur scolarité dans l'enseignement ordinaire.*

<sup>1</sup> « Inscription dans l'enseignement spécialisé », page du site Enseignement.be.  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=25219&navi=2417>

L'inscription dans l'enseignement spécialisé soulève diverses questions pour les parents, concernant leur enfant à besoins spécifiques et la suite de son parcours scolaire. Comment se passe concrètement l'orientation dans l'enseignement spécialisé ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Pourra-t-il réintégrer l'enseignement ordinaire ?

## Orientation par le Centre P.M.S

Lors d'une orientation dans l'enseignement spécialisé, il faut passer par le Centre Psycho-Médico-Social (C.P.M.S) ou un service d'orientation scolaire et professionnelle reconnu et agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les **types 1, 2, 3, 4 et 8** de l'enseignement spécialisé, le centre orienteur va réaliser un examen pluridisciplinaire. Cet examen porte sur des aspects médicaux, psychologiques, pédagogiques et une étude sociale et permettra de fournir l'attestation précisant le type et le niveau d'enseignement répondant aux besoins spécifiques de l'enfant qui sera transmise aux parents ainsi que le protocole justificatif qui sera transmis à l'école d'enseignement spécialisé accueillant l'enfant.

Concernant l'orientation dans les autres types, il y a des spécificités :

- Pour le **type 5**, le médecin référent du service de pédiatrie, de la clinique, de l'hôpital ou de l'institution médico-sociale où l'enfant est hospitalisé rédigera le rapport d'orientation.
- Pour les **types 6 et 7**, des médecins peuvent aussi être à l'origine de l'orientation dans l'enseignement spécialisé. Il s'agit respectivement de médecins spécialistes en ophtalmologie et en oto-rhino-laryngologie.

## Typologie de l'enseignement spécialisé

| Type d'enseignement                                                                 | Niveau maternel | Niveau primaire | Niveau secondaire |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Type 1 : pour les élèves atteints d'arriération mentale légère                      |                 | x               | x                 |
| Type 2 : pour les élèves atteints d'arriération mentale modérée ou sévère           | x               | x               | x                 |
| Type 3 : pour les élèves atteints de troubles du comportement et de la personnalité | x               | x               | x                 |
| Type 4 : pour les élèves atteints de déficiences physiques                          | x               | x               | x                 |
| Type 5 : pour les élèves malades ou convalescents                                   | x               | x               | x                 |
| Type 6 : pour les élèves atteints de déficiences visuelles                          | x               | x               | x                 |
| Type 7 : pour les élèves atteints de déficiences auditives                          | x               | x               | x                 |
| Type 8 : pour les élèves atteints de troubles de l'apprentissage                    |                 | x               |                   |

Sur base de l'attestation donnée par le centre orienteur, les parents pourront inscrire leur enfant dans une école de leur choix organisant le type d'enseignement répondant aux besoins spécifiques de leur enfant. Ce sont eux qui prennent toujours la décision finale.

L'orientation dans l'enseignement spécialisé est possible tout au long de la scolarité de l'enfant à besoins spécifiques, à tout moment de l'année scolaire en cours. Elle peut se faire dès la première maternelle, lors du passage en primaire ou plus tard dans le parcours scolaire de l'élève à besoins spécifiques.<sup>1</sup>

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur [www.ufapec.be/nos-analyses](http://www.ufapec.be/nos-analyses) : 07.14/ L'entrée dans l'enseignement spécialisé.



# l'enseignement spécialisé d'offres

## Intégration dans l'enseignement ordinaire ?<sup>2</sup>

L'intégration est possible pour les élèves des différents types de l'enseignement spécialisé. C'est un projet, une démarche construite ensemble, entre l'école ordinaire accueillante et l'école spécialisée, le PMS et la famille. Elle est un libre choix des parents dans l'intérêt de l'enfant, en tenant compte de ses capacités et de son projet de vie futur.

L'intégration ne peut pas être généralisée à tous et sur l'entièreté de leur scolarité. Certains projets d'intégration peuvent se limiter à une partie des cours ou une période définie de la scolarité. Cela montre une fois de plus que l'intégration est un projet individuel, façonné pour l'élève pour qui cette démarche est réalisable et bénéfique.

## Retour dans l'enseignement ordinaire ?

Un retour dans l'enseignement ordinaire, sans intégration et les moyens qui y sont associés est aussi possible, en respectant certaines conditions. « *Toute demande de réorientation vers l'enseignement ordinaire doit être faite sur base d'un avis motivé non contraignant du Conseil de classe et du CPMS. En cas d'orientation vers l'enseignement secondaire, l'élève doit également obtenir l'avis favorable du conseil d'admission de l'école d'accueil. L'avis des parents n'est que consultatif. Ils n'ont donc pas la possibilité d'imposer la réintégration dans l'enseignement ordinaire*<sup>3</sup> ».

## Témoignage d'une maman

Le handicap mental de notre fille ne nous a pas été annoncé au départ, il n'y avait rien en apparence. Nous avons commencé à nous poser des questions quand nous avons remarqué un retard au niveau de la propreté, du langage et de la marche.

A trois ans, nous l'avons mise en école maternelle ordinaire en se disant qu'elle n'était pas vraiment comme les autres enfants de son âge ; elle n'avait pas le langage ni la maturité psychomotrice pour son âge. Son institutrice nous a signalé un retard. En fin de troisième maternelle, l'école nous a proposé de garder notre fille une quatrième année en maternelle. Personne (ni le Centre P.M.S., ni l'école, ni le neuropédiatre) ne nous parlait de retard mental, mais nous y pensions.

A la fin du premier trimestre de la première primaire, ça n'allait pas du tout à l'école. Nous avons fait passer des tests neuropsychologiques à notre fille. Au résultat de ces tests, on nous a annoncé que notre fille a un retard mental modéré et il nous a été conseillé de la mettre en enseignement spécialisé. Cela confirmait nos pensées, mais nous n'imaginions pas que c'était à ce point-là. L'entrée en enseignement spécialisé ne fut pas facile ; nous étions pourtant conscients et certains que c'était ce qu'il fallait pour elle.

Retenons que, même s'il faut passer par le Centre P.M.S. ou un médecin, si la recommandation vient de ce médecin ou du centre orienteur, la décision finale relève des parents et ce sont eux qui choisissent l'école pour leur enfant. Ce choix, ils le réfléchissent en tenant compte du projet pédagogique, des valeurs, etc. Cependant, ce choix fondamental est souvent altéré par le manque d'offres dans l'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est pourquoi l'UFAPEC revendique une augmentation de ces offres pour une meilleure réponse aux besoins. Dans ce sens, l'UFAPEC demande de « *Continuer l'ouverture de nouvelles implantations répondant à la demande, en gardant à l'esprit les problèmes de mobilité et le risque d'inscription d'un enfant dans une forme d'enseignement qui ne lui convient pas pour des difficultés d'ordre pratique ou géographique (avec toutes les conséquences que cela induit) (et de Motiver le refus d'inscription lors d'une quelconque demande par les parents*<sup>4</sup> ».

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur le sujet, PIERARD Alice, Intégration dans l'ordinaire, pré-mise à l'insertion sociale des élèves à besoins spécifiques ?, Analyse UFAPEC juin 2012 N° 18.12. elle est disponible sur notre site : [www.ufapec.be/nos-analyses](http://www.ufapec.be/nos-analyses)

<sup>3</sup> Infor Jeunes Laeken, « L'enseignement spécialisé : orientation », <http://infor-jeunes.eu/wp-content/uploads/2012/12/Enseignement-sp%C3%A9cialis%C3%A9.pdf>, p 2.

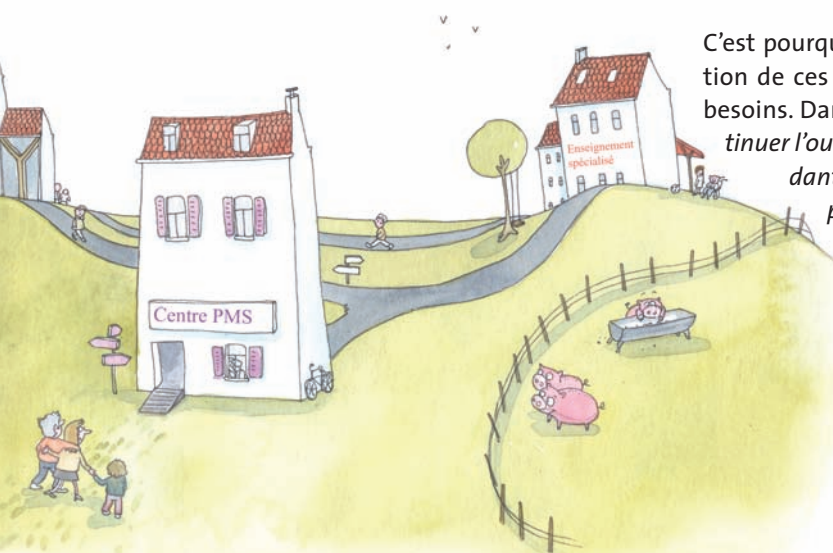
<sup>4</sup> UFAPEC, Mémoire 2014, p 18.

Alice Pierard

15

UFAPEC

LES PARENTS ET L'ÉCOLE - N°84  
septembre-octobre-novembre 2014



# Aménagements pédagogiques — pour les élèves

## AU QUOTIDIEN EN CLASSE... POUR LES ÉLÈVES AVEC TROUBLES D'APPRENTISSAGE<sup>1</sup>, À HAUT POTENTIEL

L'accompagnement de ces élèves mérite une attention toute particulière de la part des équipes éducatives. La mise en place de mesures pédagogiques spécifiques et préparées par une collaboration étroite entre le Centre PMS (CPMS), le thérapeute, les enseignants et les parents mettra l'élève dans les meilleures conditions afin de réduire la disproportion entre sa performance scolaire et ses compétences réelles. Vous trouverez deux brochures téléchargeables sur le site enseignement.be pour vous guider au niveau des aménagements possibles<sup>2</sup>. Ceux-ci peuvent se réaliser à l'école et à la maison pendant les apprentissages et lors des évaluations, que celles-ci soient formatives ou certificatives. Ces élèves progresseront ainsi beaucoup plus efficacement. Par exemple, Eva, dyscalculique, peut utiliser sa calculatrice en classe et bénéficier de temps supplémentaire lors des interrogations et des examens. Pour Justin dyslexique, les copies recto verso sont évitées, l'enseignante relit les consignes oralement pour être certaine qu'elles soient bien comprises...

## AUSSI PENDANT LES ÉVALUATIONS

Ces aménagements restent bien évidemment nécessaires lorsqu'il s'agit d'évaluer les apprentissages. Il ne s'agit pas de donner les réponses à l'élève, ni de créer une épreuve spécialement pour lui, mais plutôt d'admettre que, comme l'élève myope garde ses lunettes lors des évaluations, l'élève « dys » ou TDA/H conserve les adaptations qui lui permettent de compenser son trouble.

## RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LES ÉPREUVES CERTIFICATIVES EXTERNES CEB, CE1D ET CESS (ANCIEN TESS)

Il existe une réglementation spécifique et une procédure à suivre pour l'aménagement de la passation des épreuves externes certificatives. Ces aménagements sont obligatoires moyennant le respect de deux conditions. Tout d'abord, **ces adaptations doivent aussi être d'application pendant l'année scolaire au cours des apprentissages et des évaluations**. Et, ensuite, **le trouble doit être attesté** par un spécialiste (PMS, logopède, ORL, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre). Les élèves peuvent avoir recours au matériel qu'ils utilisent habituellement (cache ou latte pour aide à la lecture, feutres fluorescents, logiciels...) ou bénéficier de temps supplémentaire. Ces éléments sont chaque année précisés dans les circulaires d'organisation des épreuves externes communes. Ces adaptations peuvent être mises en place par l'école sans en faire la demande à l'administration. Par ailleurs la répartition des élèves et leur disposition au sein du local classe relèvent de la responsabilité des directions. **L'école est donc bien tenue de prendre en charge les modalités d'aménagement mais dans les limites de l'organisation générale**. Un local à l'écart serait bienvenu pour les enfants trop vite distraits mais toutes les écoles ne bénéficient pas de locaux libres aussi facilement ainsi que d'un surveillant supplémentaire.

<sup>1</sup> La dyslexie, la dyscalculie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie, la dysgraphie ainsi que les troubles attentionnels (TDA/H), appelés aussi communément les « Dys » constituent des troubles spécifiques d'apprentissage.

<sup>2</sup> <http://www.enseignement.be/index.php?page=25001>  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=24749>

<sup>3</sup> Circulaire n°4735 du 10/02/2014 - Directives relatives à l'épreuve externe certificative "CE1D" de l'année scolaire 2012-2013. Circulaire n°4734 du 10/02/2014 - Dispositions relatives à l'épreuve certificative externe commune au terme de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2013-2014. Circulaire n°4691 du 17/01/2014 - Dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2013-2014.

<sup>4</sup> Pour les aménagements durant l'année scolaire et lors des autres évaluations organisées par l'école, il n'y a pas d'obligation légale aussi contraignante si ce n'est la notion d'aménagements raisonnables pour tout élève en situation de handicap.



© Charlotte Meert

# en difficulté dès la rentrée

## NOUVEAUTÉ POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ DU SECONDAIRE

Dès septembre 2014, tout élève qui éprouve des difficultés scolaires peut se voir attribuer un Plan Individuel d'Apprentissage (PIA). Jusqu'à présent, ce PIA était uniquement réservé aux élèves à besoins spécifiques, c'est-à-dire les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé ou qui sont en intégration. L'activation de ce PIA peut émaner du Conseil de Classe, ou d'un parent ou de la personne investie de l'autorité parentale ou du CPMS. La mise en œuvre de ce PIA va permettre principalement de modifier la grille-horaire de l'élève afin d'organiser des activités de remédiation durant les cours. Ainsi un élève pourra par exemple bénéficier durant une période déterminée de deux heures de remédiation en mathématiques à la place d'une activité complémentaire. Précédemment, les élèves en difficulté d'apprentissage suivaient ces activités de remédiation en plus des cours habituels, ce qui engendrait une fatigue supplémentaire et du temps en moins pour étudier pour le lendemain. *Le PIA est conçu comme un outil permettant de mettre en place des parcours adaptés, différenciés et accompagnés*<sup>5</sup> et il soutient dès septembre 2014 **tous les élèves du premier degré qui sont en difficulté scolaire**. Cette mesure peut donc aussi s'avérer très utile pour les élèves qui ont des troubles d'apprentissage afin de les soutenir positivement dans leur scolarité.

## COMMUNIQUONS AVEC L'ÉCOLE

C'est à nous, parents d'enfant qui a des troubles de l'apprentissage, qui a des besoins particuliers, à être proactifs et à informer au mieux et le plus tôt possible l'école sur la spécificité de ses troubles, sur les aménagements prévus pour lui et sur l'évolution de ses progrès. Vous trouverez sur le site de l'UFAPEC dans l'onglet «Boîte à outils Dys, TDA/H, HP» deux fiches liées à la communication avec l'école primaire et avec l'école secondaire. Gageons qu'une communication régulière soit garante d'une saine collaboration et ce dès le début de l'année scolaire.

Anne Floor

<sup>5</sup> Circulaire n° 4925 du 07/07/2014, p.19.  
[http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39985\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39985_000.pdf)

### Pour aller plus loin...

- Vous avez **d'autres questions en lien avec les troubles d'apprentissage** ? Vous trouverez une mine d'informations sur l'espace membre de notre site (FAQ)/ Rubrique Régionales/Thématiques.
- Vous souhaitez **des outils** pour accompagner votre enfant « dys », tda/h ou HP ? Vous trouverez en accès libre sur notre site une boîte à outils réalisée par des parents pour des parents (comment aider mon enfant à s'y retrouver dans son dictionnaire ?, comment le guider dans ses rédactions ?, comment le soutenir dans la mémorisation de ses mots pour sa dictée du lendemain ? ...).
- Vous avez **d'autres questions** ? Vous souhaitez **vous impliquer** dans cette thématique ? Vous souhaitez **organiser une conférence ou une animation** sur ce sujet dans votre école ?
- Prenez contact avec Anne Floor au 010/42.00.50 ou [anne.floor@ufapec.be](mailto:anne.floor@ufapec.be).

## Affiliez-vous GRATUITEMENT à notre mouvement!

Il suffit de nous communiquer vos coordonnées via notre secrétariat ou notre site [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be). Vous serez alors **informés par notre newsletter et notre cyberlettre et représentés!**  
**Contact :** Fabienne van Mello – 010/42.00.50- [fabienne.vanmello@ufapec.be](mailto:fabienne.vanmello@ufapec.be).

### Comment obtenir cette revue ?

Pour obtenir la revue trimestrielle «**Les parents et l'école**» pour une année complète, nous vous demandons de virer le montant de **5 €** au numéro de compte suivant : **BE 11 2100 6782 2048** en communiquant vos coordonnées, votre numéro de téléphone et le nom de votre école. Il vous est possible de faire cette demande via notre site, par téléphone ou par e-mail. Si cela n'est déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre abonnement !!!





# « C'est vrai, **vous ne saviez pas** contre quoi elle se battait... »

*Lettre ouverte aux enseignants et éducateurs de nos enfants*

En ce début d'année scolaire, vous allez découvrir vos nouvelles classes, peuplées de visages connus ou non. Certains d'entre vous reprendront les cours comme après un long week-end... Mais n'oubliez pas de lever les yeux pour contempler tous ces élèves qui vous sont confiés pour une nouvelle année. Deux mois se sont passés ; certains ont vécu des vacances heureuses, riches de rencontres, rires et découvertes, d'autres auront eu moins de chance : perte d'un être cher, séparation des parents, maladie... La plupart refranchissent le pas de l'école, simplement déçus de la fin des vacances mais quand même heureux de retrouver les copains alors que d'autres vivent cette rentrée avec une boule, une grosse boule au ventre... Ce fut le cas, en septembre dernier, de notre fille Marie<sup>1</sup>, elle entrait en rhéto dans une nouvelle école. Début de l'été, le couperet était tombé : Marie souffrait d'anorexie mentale. Au diagnostic, à sa souffrance insupportable s'est ajoutée l'urgence de trouver une école près de chez nous. Marie était interne depuis deux ans, la distance géographique de son collège était trop importante pour envisager des navettes quotidiennes. Quel déchirement de quitter son école, ses amis, toutes les personnes qui la connaissaient bien et qui l'auraient soutenue dans cette épreuve mais l'équipe médicale exigeait un retour à la maison.

Lors de l'inscription, le directeur était confiant, la poursuite scolaire serait tout à fait réalisable même si pas facile. Il nous exprima toute sa confiance en son équipe pédagogique. Mais toute rentrée est synonyme de beaucoup de choses à faire et c'est ainsi que plusieurs membres de l'équipe enseignante n'étaient pas au courant de la raison de l'arrivée d'une nouvelle élève. Pour Marie, ce ne fut pas facile ; les cours, les changements de locaux, les profs, les habitudes tout roulait pour ses condisciples mais pour elle, c'était l'inconnu. Certains enseignants ont pris le temps de voir où elle en était dans ses apprentissages, d'autres l'ont simplement invitée à se mettre à jour... C'est vrai, vous ne saviez pas qu'elle était malade...

Et c'est dès la fin du mois de septembre que l'état de Marie ne lui a plus permis de se rendre en classe régulièrement. Un conseil de classe extraordinaire fut organisé pour voir comment accompagner cette élève aperçue quelques fois et que vous connaissiez à peine. L'auriez-vous seulement reconnue en rue ? Vous côtoyez tellement d'élèves !

Comment sensibiliser ses nouveaux compagnons de classe ? Marie prit le risque de nommer la maladie contre laquelle elle se battait. Pas facile, l'anorexie fait peur, car elle est méconnue. Il a fallu malheureusement des mois pour organiser une séance d'information<sup>2</sup>. Elle aurait eu lieu plus tôt, Marie aurait été

mieux comprise et sans doute davantage soutenue. En effet, elle avait besoin de ses condisciples pour se sentir moins seule, pour garder ses cours en ordre, pour recevoir toutes les infos utiles, pour rester, un tant soit peu dans la vie d'une jeune de 17 ans. Cela ne s'est pas passé ainsi, au contraire ! La vie est tellement remplie ! Et puis les copies de notes, les coups de main n'étaient pas une demande ponctuelle mais s'inscrivaient dans la durée...

Au fil des échanges, des rencontres, les enseignants ont accepté de sortir des sentiers battus, et pour certains ce ne fut pas facile (était-ce « juste » par rapport aux autres élèves ?). Ainsi ils permettaient à Marie de faire aboutir cet objectif qui la maintenait debout : terminer sa rhéto ! Mais ceci fut aussi possible grâce à l'asbl « école à l'hôpital et domicile »<sup>3</sup>. Chaque semaine des enseignants bénévoles venaient à la maison pour l'aider dans différentes matières (math, physique, chimie, néerlandais). Quelle bouffée d'oxygène et d'espoir ! Leur présence hebdomadaire, leur joie, leur enthousiasme, leur foi dans ses capacités de réussite, leur soutien inconditionnel dans les bons et moins bons jours, tout cela l'a aidée à ne pas céder à la tentation récurrente de laisser tomber les bras. Marie et nous-mêmes ne pourrions jamais assez leur dire merci ! C'est vrai qu'au fil des mois, elle a dû combattre le ressenti d'une solitude innommable engendrée par sa maladie, de l'incompréhension de ses amis et condisciples, sa difficulté croissante à franchir le porche de l'école qui lui semblait si étrangère...

C'est ainsi que vous, ses enseignants, avez accepté de la rejoindre autant que possible, de lui donner confiance et de lui permettre d'atteindre cet objectif fou dans des conditions humaines... N'aurait-il pas été plus simple de vous dire : « il suffirait que Marie refasse sa rhéto... », « qu'est-ce qu'une année dans une vie ? » ?

C'est grâce à la foi témoignée par certains enseignants, aux dévouements des uns et des autres, aux encouragements reçus que Marie a trouvé la force, dans ce corps se fragilisant au jour le jour, de se battre pour clôturer son parcours scolaire, comme ses condisciples. Elle peut ainsi tourner une page, se projeter dans l'avenir, construire d'autres projets comme tous les jeunes ! Oui, dans quelques jours vous aurez peut-être d'autres Marie au sein de vos classes. Merci de ne pas les oublier, merci d'oser envisager la différence, n'oubliez pas que des associations existent et peuvent vous aider dans l'accompagnement de vos élèves.

Bon vent à chacun de vous dans votre métier d'enseignant ! Merci d'accompagner tous ces jeunes qui vous sont confiés et qui sont tous des êtres en devenir...

<sup>1</sup> Nom d'emprunt

<sup>2</sup> Asbl anorexie-boulimie ensemble

<sup>3</sup> www.ehd.be



vous trouverez dans notre rubrique Eclater de lire un livre traitant du thème de cet article.

# « Et pour vous, **qui suis-je** ? »

*La question de l'identité, n'est-elle pas celle de toute vie humaine ? N'est-elle pas celle, fondamentale, de notre destinée ? Celle que l'on se donne en se découvrant dans le regard des autres et du Tout-Autre. Jésus en a fait l'expérience. Les outils de pastorale scolaire qui seront proposés aux écoles cette année nous interrogent sur l'identité du Christ. Dans un même mouvement, l'occasion est offerte d'évoluer dans la recherche de notre propre identité.*

Jésus lui-même adresse cette question à ses disciples : « *Qui suis-je au dire des hommes ?* » (Mc 8, 27). Nous pourrions aujourd'hui comme l'ont fait les disciples énumérer plusieurs réponses entendues autour de nous : un personnage dont les récits ont embelli la mémoire, un idéaliste ou un subversif qui a couru à sa perte, l'un des plus importants prophètes envoyés à l'humanité, un homme de valeurs dont nous pouvons encore nous inspirer aujourd'hui, le Christ, le Fils de Dieu. Plusieurs de ces réponses cohabitent sans s'exclure.

Jésus insiste et demande à ses disciples une réponse personnelle à sa question : « Et vous, qui dites-vous que je suis ? » (Mc 8, 29).

Les cinq affiches de cette année proposeront de voyager à travers différents récits des évangiles pour explorer cinq facettes de la personnalité de Jésus, afin d'ébaucher notre réponse à cette question.

Lorsque Jésus est interpellé vivement par une femme étrangère, une cananéenne dont la fille souffre cruellement, Jésus commence par repousser la demande. Mais cette femme insiste et gagne sa confiance. Il se laisse toucher et change d'avis malgré ses préjugés. **Confiance** donnée et confiance reçue transforment Jésus, la femme et sa fille.

Jésus parle avec **autorité**. Les disciples et les foules sont frappés de son enseignement. Il a du crédit à leurs yeux. Il obtient l'adhésion sans contraindre. D'où cela lui vient-il, se demande-t-on ? Il en use aussi pour autoriser à faire venir près de lui ceux qui étaient rabroués par les disciples comme les enfants ou l'aveugle Bartimée.

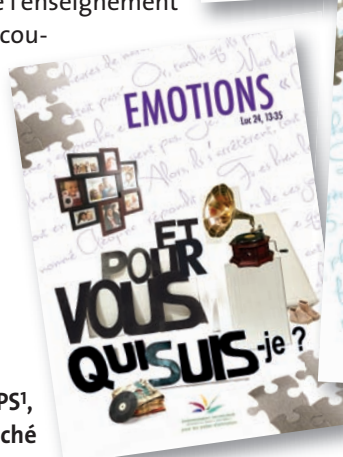
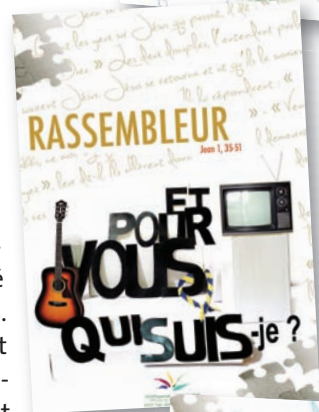
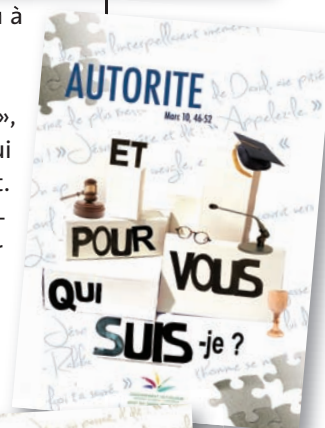
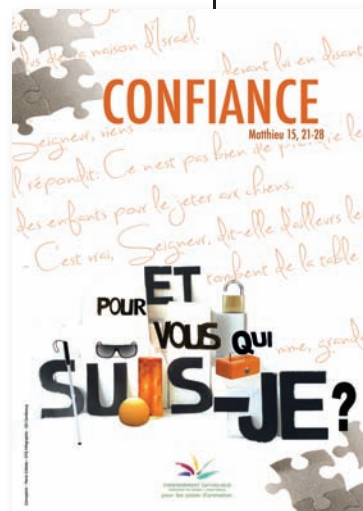
Jésus est un **rassembleur**, un fédérateur, même si cela ne lui vaut pas que des amis. Il poursuit sa trajectoire avec ses disciples, jusqu'à sa mort et puis au-delà. « *Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps.* » (Mt 28, 20).

Jésus rejoint et accompagne les disciples d'Emmaüs qui cheminaient tout tristes. Il rend leur cœur tout brûlant. (Lc 24,13-35). Jésus se laisse toucher et touche ceux qui le rencontrent. Il est habité par des **émotions**

qui le font parler et agir avec tact. Jésus prend du temps pour prier Dieu son Père, parfois toute la nuit, sur la montagne ou dans le désert. Dans ce face à face avec Dieu, il déploie son **intériorité** et prend peu à peu conscience de sa destinée.

« Confiance », « Autorité », « Rassembleur », « Emotions », « Intériorité » : ces cinq traits qui caractérisent Jésus s'éclairent mutuellement. Les élèves de la section infographie de l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg, guidés par leurs professeurs, ont réalisé des séries d'affiches sur cette déclinaison thématique. Plusieurs mois de travail furent nécessaires pour murir le projet. Choisir une série ne fut pas facile tant la créativité et le talent des élèves sont grands.

Les affiches retenues, belles et suggestives se présentent comme des cailloux blancs qui invitent à se frayer un chemin pour formuler une réponse personnelle à la question de l'identité de Jésus, en dialogue avec d'autres. Par là même, elles permettront peut-être à chacun, élèves, professeurs et acteurs de l'enseignement catholique, de découvrir un peu plus qui nous sommes nous-mêmes.



Pour la CIPS<sup>1</sup>,  
Myriam Gesché

<sup>1</sup> Commission Interdiocésaine de Pastorale Scolaire



**Faïza GUÈNE**  
**«Un homme,  
 ça ne pleure pas»**  
 Fayard • France • 2014 •  
 314 pages • 20,20€

Une famille de trois enfants issue de l'immigration algérienne s'est installée à Nice. Le Padre, cordonnier de formation, veille sur la bonne éducation de Dounia, la fille aînée, Mina et Mourad. La mère, haute en couleur et très maternelle, les abreuve de nourriture, faisant naître chez Mourad, l'obsession de ne pas vieillir obèse.

Mina est en accord avec les traditions familiales et épouse un de ses semblables. Entre son mari et ses enfants, elle trouve le temps de se consacrer à ses parents. Vie épanouie, mais sans grand remous.

Le parcours de Dounia se révèle plus chaotique. Rebelle dès l'adolescence, elle fera de brillantes études de droit et décrochera son diplôme au final. Lorsqu'elle décide de quitter sa famille pour vivre sa vie en toute liberté, ses parents ne l'acceptent pas. Dounia rompt du jour au lendemain avec ses racines, adoptant un mode de vie où elle tente de se persuader que tout ce qu'elle a vécu ne lui a pas été profitable. Lorsque Dounia décide d'écrire un livre sur son enfance, sa parution prendra les allures d'une bombe jetée au milieu du salon familial. Sa mère ne se remettra jamais de l'affront, elle y est en effet décrite comme une mère indigne et cruelle. Son frère, quant à lui, refusera de le lire, certain d'être en désaccord avec le point de vue de sa sœur. Après avoir fait la connaissance du compagnon de celle-ci, Bernard Tartois, un homme politique influent et tout en hypocrisie, Mourad en arrive à la conclusion que sa sœur a intégré un monde superficiel et arriviste.

Pour Mourad, la réflexion est différente. Son analyse des traditions algériennes est plus subtile, de même que sa volonté de trouver un bon équilibre entre les deux mondes dans lesquels il est obligé d'évoluer. Son expérience de professeur de français dans une école à public défavorisé affinera encore son approche humaine et le confrontera à ces jeunes qu'il sent perdus et en mal de repères. Mis sur un piédestal par sa mère, Mourad fait de son mieux pour échapper à la domination affective de celle-ci. Il éprouve des difficultés à établir un contact

# Un homme, ça ne pleure pas

*Une telle affirmation ne peut que susciter de la curiosité, pourquoi un homme ne pourrait-il pas pleurer ? Mais en y regardant de plus près, que ce soit dans notre culture ou ailleurs, les petits garçons serrent encore les dents dans les cours de récréation : ne pas perdre la face, c'est important. Ce livre est un témoignage, une sorte de délivrance pour laisser plus de liberté à l'émotion et au parler vrai.*

normal avec la gente féminine, difficile pour lui de se situer dans une relation amoureuse, car il manque cruellement de confiance en lui. Lorsqu'il rencontre son cousin Miloud, un monde superficiel se déroule devant lui. En totale rupture avec ses valeurs culturelles traditionnelles, Miloud est le gigolo d'une riche héritière. Tout semble facile pour lui : luxe, voiture, domestique... Mourad découvrira cependant que la carapace est fragile, son cousin souffre de cette vie creuse et toute en apparence, se sentant coupable d'avoir laissé au pays son père et sa mère dans la misère.

Le Padre n'est pas un personnage insignifiant, il soutiendra son fils quand celui-ci sera en difficulté face à sa mère, notamment lorsque celle-ci refusera de le laisser partir aux sports d'hiver. Face au mutisme de Mourad coincé entre son désir de plaire à sa mère et son envie de partager cette expérience de la neige avec ses copains de classe, le Padre assumera sa responsabilité et tranchera en faveur de son fils, conscient de la nécessité de le faire grandir et devenir un homme.

Si la mère est un personnage tout en effervescence et pétrie de traditions, elle a cependant un côté fort aimant lorsqu'il s'agit de ses enfants, mais la lourdeur de cet amour est telle que parfois le malaise s'installe. Une seule fois dans son parcours, elle avouera presque désespérément à son fils : « *c'est ma faute. J'ai tout raté. Je n'ai pas voulu que mes enfants soient des gens bien, j'ai voulu que mes enfants soient parfaits ! Je leur ai demandé trop ! Trop !* ». Cette remise en question soulage Mourad et l'éclaire davantage sur la manière dont sa mère a agi envers eux. On pardonne mieux ce que l'on peut comprendre.

Passage émouvant lorsque son père, victime d'un AVC, demande à revoir sa fille Dounia avant de mourir. La rencontre se passera dans une totale émotion, le Padre en oubliera sa réserve et laissera enfin couler ses larmes, démontrant à son fils que finalement « Un homme, ça peut pleurer ».

**Fabienne Van Mello**



Stephanie Blake



## Poux !

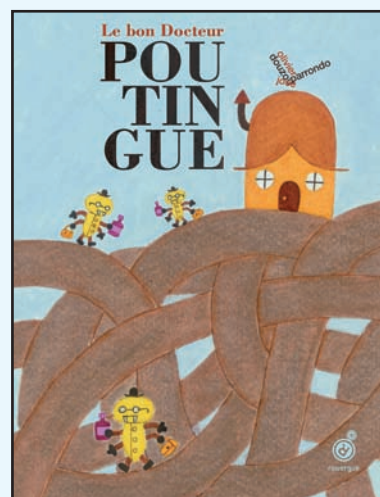
Stephanie Blake • l'école des loisirs • 12,70 € • dès 3 ans

Simon aime Lou. Il en est fou. Hélas, Lou aime Mamadou. Alors Simon est jaloux. Mais voilà qu'un jour, Lou attrape des poux. Ça la chatouille, ça la gratouille. Cet idiot de Mamadou n'a que des moqueries à la bouche : « Lou, tête à poux ! » Heureusement que Simon, lui, est beaucoup plus gentil ! Lou, il la console et la cajole. Il la rassure : « Un peu d'anti-poux, et tu n'en auras plus du tout ! » Devant tant de délicatesse, Lou donne à Simon... un bisou... mais ce n'est pas tout !

## Le bon docteur Poutingue

Olivier Douzou • Rouergue Jeunesse • 15 € • dès 5 ans

Un petit pou est malade. Sa maman appelle donc le bon docteur Poutingue. Le verdict est sans appel : le petit pou a attrapé des cheveux... Chez les poux, les cheveux sont très contagieux et bientôt le bon docteur Poutingue ne sait plus où donner de la tête. L'épidémie se propage à grande vitesse et même les lentes sont touchées ! Le bon docteur Poutingue réfléchit en se grattant la tête : c'est sûr, il connaît l'origine du phénomène !



## Petite

Geneviève Brisac • l'école des loisirs •  
Médium • 9,70 € • dès 12 ans

Nouk veut que la vie soit simple, que la vie soit pure, que la vie soit parfaite. La vie n'est rien de tout cela. Nouk est anorexique. C'est ainsi qu'on nomme sa maladie. Mais la souffrance, comment la nommer ? Le plus grave, c'est peut-être le plaisir inavouable d'être la plus forte, et de mentir, mentir, jusqu'au vertige. À cause d'une histoire d'argent de poche détournée, la confiance, qui régnait encore entre son père et elle, est anéantie. Un jour, Nouk est enfermée dans une clinique où l'on s'applique, méthodiquement, à la briser. La jeune fille semble se soumettre. Mais elle reste indomptée. Si elle guérit, ce sera par d'autres voies.



ESPACE

LIVRE

JEUNESSE

# Théâtre Jeune Public

Aux Rencontres Théâtre Jeune Public à Huy, pour la trentième, rien de très transcendant !  
Parmi les 36 pièces présentées, quelques-unes sortent du lot.

## THÉÂTRE D'OBJET



© Nicolas Bomal

### Elisa & Jean-René

Cie des Mutants • de 6 à 12 ans

Aujourd'hui, internet est partout ; partout on se connecte au risque d'être déconnecté de tout. La vraie et profonde relation avec l'autre a quasi disparu malgré le grouillement des réseaux sociaux.

Sans fibres optiques, avec papier, crayon, enveloppe, timbres, Elisa, 8 ans, établit une connexion avec Jean-René, la cinquantaine, basé au Québec. Aucune perversité, aucun mal dans cette relation et comme cela fait du bien d'en être témoin. Et de très nombreux témoins sont envisageables car la scénographie de cette extra-ordinaire rencontre ne nécessite pas un grand plateau, une salle de classe peut suffire.

## THÉÂTRE POÉTIQUE

### Petit penchant

Cie Les Pieds dans le Vent • à partir de 3 ans

Nous en avons eu un pour ce spectacle non verbal, visuel et poétique.

Sur un plan incliné, exigu et orangé, Eric Drabs à l'allure de nounours et Julie Antoine, plus filiforme, se muent en félins, fauves ou galopins. Ils ressentent le vide, recherchent équilibre ou repos, découvrent l'effet magique des ombres chinoises.

Avec juste une corde, ils se construisent un parc animalier épuré (on y croise canard, cheval, dauphin, baleine...) et délimitent leur territoire aux frontières fluctuantes.



© Nicolas Bomal

Isabelle Spriet

## THÉÂTRE SOCIÉTAL

### Gulfstream

Collectif La Station • de 12 à 16 ans • Prix de la Ministre de la Culture • Coup de cœur de la presse

Pour Ving et Gurnst, deux très jeunes ados, partir est une manière bien personnelle d'exister.



© Gilles Destexhe

De commun accord, ils abandonnent les leurs. Ils s'en vont, non par les mers ni les airs mais par un tunnel sous terre. À la lueur d'une torche, ils creusent, forent, obstruant petit à petit la percée laissée derrière eux. Ils se délestent quasi de tout, même de leur gsm ! Entre deux pelletées, ils s'amuse au jeu des répliques de films cultes, pastichent avec lucidité et bouffonnerie les campagnes publicitaires des fast food.

Si la scénographie est impressionnante, elle étriquait le jeu des comédiens à l'apparence asexuée, à la voix trop fabriquée. Et à entendre « ok » toutes les dix secondes, on finit par être « ko » ! L'apparition, en final, d'un burlesque Indien voulu symbolique, laisse pantois.

## THÉÂTRE DIVERTISSANT

### « C'est avoir »

Théâtre du Copeau • de 5 à 8 ans

... En effet ! Nous verrons la rencontre, voire la confrontation, entre Messieurs Drassart et Drouart, tous deux dans le train, en route pour la côte. Ils y passeront la journée.

L'un est méticuleux, individualiste, il veut tout, il a tout, la dernière tablette en vogue et il a même froid !

L'autre est conciliant, sociable, à l'écoute de ses semblables et de la nature.

Nous observerons leurs comiques querelles, leurs désaccords risibles, leurs loufoques discussions. En guise de fond sonore : des bruitages, un florilège d'onomatopées, en direct, des plus réussies. À voir et à entendre en famille !



© Nicolas Bomal

Pour connaître les programmations dans les écoles et les centres culturels :

La CTEJ (Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse),  
321 Avenue de la Couronne,  
à 1050 Bruxelles.  
Tél. 02 643 78 80 ou  
<http://www.ctej.be/>

Pour d'autres critiques :  
[www.ruedutheatre.eu](http://www.ruedutheatre.eu)

# A vous de jouer !

Voici une sélection de jeux amusants et intelligents pour les petits et les plus grands.

## Sushi Dice

Un jeu pour 2 à 6 joueurs à partir de 6 ans pour une durée de 15 minutes

Dans une série de duels, deux à six joueurs s'affrontent frénétiquement dans le but de composer le plus vite possible un plateau de sushis. Chaque joueur conserve et relance autant de dés qu'il le souhaite, sans jamais attendre son adversaire. Mais il faut faire attention à ne jamais avoir de symbole Beurk! visible devant soi, sinon, si votre adversaire le voit, il vous obligera à relancer TOUS vos dés! Faites également attention aux autres joueurs, attendant leur tour, et qui guettent une situation de Maté!, c'est à dire un Beurk visible chez chaque duelliste; lorsque cela survient, les dés vous sont subtilisés et un nouveau duel commence. Frénétique on vous a dit!



## Vampires attack

Un jeu pour 1 à 4 joueurs à partir de 7 ans pour une durée de 10 minutes

Le vampire tourne très rapidement la tête et projette ses dents rouges, imprégnées de sang sur le sol ou sur la table. Repoussez-les en renvoyant la lumière sur lui grâce à votre bouclier!  
Une attaque repoussée procure 1 point. Celui qui marque le plus de points a gagné !

## Minivilles

Un jeu pour 2 à 4 joueurs à partir de 8 ans pour une durée d'environ 30 minutes

Dans Minivilles, les joueurs vont acheter des cartes qui représentent divers types d'établissements qui vont composer leur ville. Il y a quatre établissements majeurs que nous appellerons « Monument », le premier joueur à avoir construit ses quatre « Monument » gagne instantanément la partie...



## Pick a Dog

Un jeu pour 1 à 5 joueurs à partir de 8 ans pour une durée de 15 minutes

Dans Pick-a-Dog, vous devez collectionner un maximum de chiens. Disposez 32 cartes face visible sur la table et une devant chaque joueur. Au top départ, piochez simultanément autant de cartes que vous pouvez en ne respectant qu'une seule règle : la carte doit être identique ou n'avoir qu'une seule différence avec la carte précédente. Soyez rapide et ouvrez l'œil ! Lorsque vous ne pensez plus pouvoir en récupérer, arrêtez la manche en cours en criant « STOP » et en tapant sur la table. Mais attention : si vous vous êtes trompé, c'est perdu !



TROUBLES DYS-

DANS LA PEAU  
D'UN ENFANT À  
BESOINS SPÉCIFIQUES

TROUBLES  
DE L'ATTENTION

HAUT POTENTIEL

LES  
LANGUES

LE FRANÇAIS

LE NUMÉRIQUE

LES MATHS

# 21<sup>e</sup> salon EDUC

**Charleroi EXPO**  
**15-19 octobre 2014**

TOUS LES OUTILS POUR TOUS  
LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

LE LIVRE  
JEUNESSE

ORIGINE  
ET  
CROYANCES

...

LES COMPORTEMENTS  
DIFFICILES

LE JEU,  
SOURCE  
D'APPRENTISSAGE

+ DE 250  
EXPOSANTS

PARKING  
2250 PLACES !

+ DE 200  
ATELIERS ET  
CONFÉRENCES

L'entrée au Salon EDUC  
vous donne également accès à

ESPACE

LIVRE

JEUNESSE

PROGRAMME + PRÉ-INSCRIPTIONS [www.saloneduc.be](http://www.saloneduc.be)

